



APRÈS LE RAPPORT DE LA CRC SUR SA GESTION, QUEL AVENIR POUR LE COS DE MONTREUIL ?

Suite à son examen par le Conseil Municipal, la veille, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui analyse la gestion de notre Comité des Œuvres Sociales (COS) de 2006 à 2011 a été rendu public le 28 septembre 2013.

- Il confirme ce que notre syndicat FSU avait écrit en décembre 2011 dans un communiqué diffusé au personnel suite à l'audit effectué par le service municipal du Contrôle de Gestion.

le rapport pointe des dysfonctionnements et des inégalités que nous avons dénoncés même si comme l'audit l'indiquait, aucune irrégularité comptable ou malversation n'a été relevée.

- Nous écrivions : « il est effectivement anormal que 5 ouvriers-droit consomment à eux seuls 65 151 euros de subventions de 2009 à 2011. »

Le rapport de la CRC souligne : « 1,3 % des adhérents du comité ont perçu plus de 10 % du total des subventions versées pour l'activité séjour, entre 2009 et 2011. »

- Nous écrivions : « Nous sommes en désaccord » avec la mise en place d'élus-accompagnateurs « car, à de rares exceptions près, il n'y a pas besoin d'accompagner les voyages » « il n'est pas sain qu'un élu, par le nombre et la fréquence des voyages pris en charge par le COS, apparaisse comme un privilégié pour ses collègues. »

Les magistrats de la CRC écrivent : « la gratuité accordée aux élus-accompagnateurs... crée des situations d'inégalité de traitement vis-à-vis des ouvriers-droits... car les élus du comité, sélectionnés en priorité pour accompagner le groupe, peuvent inscrire de droit les membres de leur famille. »

Alors même que les ressources du COS progressaient fortement en raison des augmentations successives de la subvention municipale, tout d'abord en 2007 (passant de 1,4 % à 1,6 % de la masse salariale) par la précédente municipalité, puis en 2008 (1,8 %) et 2009 (2 %) par la majorité municipale élue en 2008, les dépenses consacrées aux séjours progressaient encore plus fortement, doublant de 2008 à 2011. Celles consacrées aux week-ends étant multipliées par sept en trois ans.

Cette augmentation beaucoup plus importante des dépenses alors même qu'un tiers des adhérents seulement bénéficiait d'une aide aux séjours/vacances/week-ends en 2011 a entraîné un résultat comptable déficitaire en 2010 et 2011.

C'est dans ce contexte que la municipalité, début 2012, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles actions sociales, en réduisant la subvention au COS, et a voulu négocier de nouveaux objectifs dans la convention qui était à renouveler pour 2012-2014.

- Nous écrivions dans un tract de janvier 2012, que nous refusions cette réduction importante et brutale de la subvention mais que nous étions aussi favorables, sous certaines conditions, aux nouvelles actions sociales proposées (aides à la complémentaire santé, à la rentrée scolaire, titres restaurant...).

- Au terme de plusieurs réunions de négociations, nous nous sommes retrouvés contraints de signer la nouvelle convention à la mi-2012 afin de pouvoir continuer à faire fonctionner le COS et à payer les employés.
Le taux retenu de 1% de la masse salariale restant bien en deçà de notre proposition de la porter à 1,5 %.

Depuis cette date, le COS respecte les objectifs de la convention :

- Augmentation du nombre de bénéficiaires, diversifications des activités, plafonnement de la participation et même au-delà puisque plus aucun élu du COS n'accompagne de séjours/week-end.

Nous considérons donc que le rapport de la CRC est daté.

Ce changement d'orientations va dans le sens de ce que nous revendiquons depuis plusieurs années pour plus de transparence et d'équité entre les agents.

- Nos élus FSU sont forces de propositions bien qu'avec 3 sièges sur 13 ils soient minoritaires au Conseil d'Administration du COS, mais ils sont confrontés à l'absence ou la démission de plusieurs élus CGT et CFDT (la CGT disposant de la majorité avec 9 sièges et la CFDT d'un); ce qui reporte le travail sur les autres élus CGT et FSU et explique pour partie l'insuffisance des propositions actuelles du COS en direction du personnel.

D'autres facteurs expliquent les difficultés actuelles : une surcharge de travail de la présidente suite au non remplacement du poste d'aide-comptable et suite au départ d'un autre agent du COS, des statuts et un règlement du COS inadaptés, des critères de sélection aux séjours/week-end à clarifier pour les agents....

Mais aussi et surtout un refus de la municipalité de verser la part conditionnelle de la subvention 2013, (0,23 % de la masse salariale en plus du 1 % initial, ce qui représente environ 100 000 € !).

- Ce refus n'est pas acceptable car contraire à la convention signée puisque les objectifs en sont atteints ! C'est pourquoi, le 23 septembre 2013, nous avons interpellé la maire de Montreuil afin que la part conditionnelle de la subvention 2013, soit versée dans des délais rapides.

En novembre 2013, les syndicats de la ville disposeront aussi d'un bilan de l'action sociale municipale comprenant la subvention au COS ainsi que les titres-restaurant, l'aide à la complémentaire santé, etc....

Ce bilan nous permettra de vérifier si la promesse faite par la maire en janvier 2012 de porter le budget « action sociale en direction du personnel » de 2,5 millions à 3 millions en année pleine est réellement tenue.

En 2014, le Conseil d'Administration du COS sera renouvelé pour 3 ans lors des élections du personnel.

- Dès maintenant, nous lançons un appel à tous les agents qui partagent nos convictions et nos valeurs et qui souhaitent s'impliquer dans le COS, à nous contacter afin de se présenter sur la liste FSU 2014.

Le 11 octobre 2013

SDU CLIAS 93 – FSU 24 rue de Paris 93100 Montreuil

☎ 01 42 87 43 00 📠 01 49 88 06 17

✉ sduclias93@montreuil.fr <http://fsu-clias-montreuil.fr/blog/>